



L'intégration du Maroc à la Zone de Libre-Echange Continentale (ZLECAf) : Scenarii d'impacts à l'horizon 2035 et politiques d'accompagnement

Conformément à l'Agenda 2063, la ZLECAf représente une étape majeure dans l'achèvement réel de l'intégration économique de l'Afrique. Elle s'est fixée comme objectifs, entre autres, la création d'un marché unique pour les marchandises et les services, la contribution à la circulation des capitaux et des personnes et le fondement des bases de la création d'une union douanière continentale ultérieurement.

Le Maroc, qui a fait du développement socio-économique de l'Afrique l'une de ses priorités, était parmi les premiers pays signataires de cet accord. Pour anticiper les conséquences économiques de l'adhésion du Maroc à la ZLECAf, la Direction des Etudes et des Prévisions financières (DEPF) du Ministère de l'Économie et des Finances du Royaume du Maroc et l'Agence Française du Développement (AFD) en collaboration avec l'IFPRI, ont entrepris une étude des impacts économiques de cette adhésion à l'aide du modèle MIRAGRODEP. Ce partenariat s'inscrit dans l'objectif d'éclairer la décision et l'action des acteurs économiques et des pouvoirs publics en matière de formulation, d'accompagnement et d'évaluation des politiques d'intégration africaine du Maroc.

Un fort engagement du Maroc en faveur du développement de l'Afrique

Le Maroc a été précurseur dans la mise en relief de l'importance d'une plus grande coopération Sud-Sud à l'échelle du continent. En effet, notre pays s'est engagé dans une stratégie de renforcement de son intégration africaine depuis près de deux décennies.

Cette stratégie s'est inscrite dans le cadre d'un nouveau paradigme de coopération multidimensionnelle, axé sur des approches gagnant-gagnant, qui traduisent dans leur substrat la volonté de mutualiser les moyens et les potentialités pour édifier un avenir commun meilleur.

Ainsi, le Maroc a mené des actions d'envergure dans le continent, aussi bien en termes d'investissements dans les secteurs névralgiques de l'économie africaine (finance, télécommunications, infrastructures de base, ...), que de mise en œuvre de projets de développement socioéconomique ou encore de partage de son expérience réussie dans plusieurs domaines structurants.

Le Maroc a également consolidé progressivement son positionnement dans le continent, à travers le renforcement et la diversification des échanges commerciaux et la conclusion d'une multitude d'accords de coopération dans différents domaines (éducation, santé, formation, infrastructure, agriculture...).

IFPRI

- Antoine BOUET
- David LABORDE
- Fousseini TRAORE

DEPF

- Said AIT FARAJI
- Naima DAROUICH
- Fatima HAMD AOUI
- Sihame TOUNSI

Ce document a été élaboré sous la supervision de la Direction des Études et des Prévisions Financière en partenariat avec l'Agence Française de Développement et l'appui technique de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires. Les résultats et conclusions exprimés dans ce document ne reflètent pas nécessairement la position du Ministère de l'Économie et des Finances.



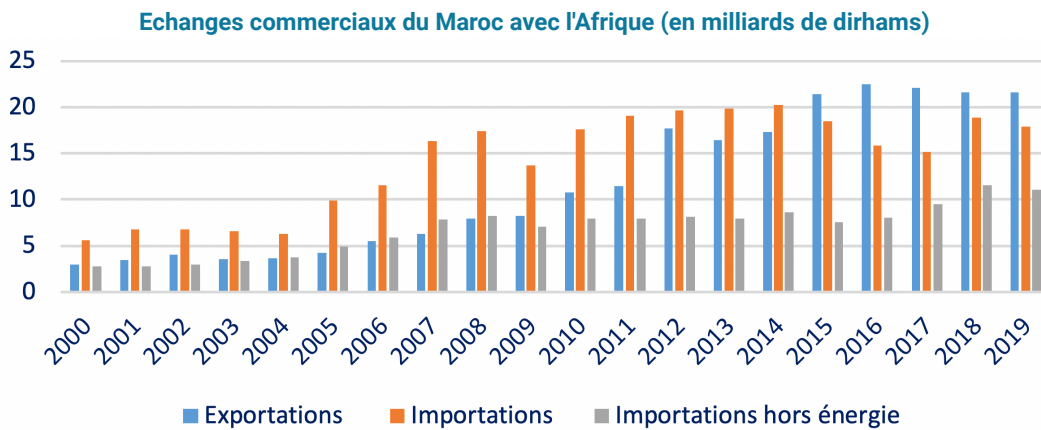
Actuellement, le Maroc ambitionne de poursuivre la mise en place des projets stratégiques d'envergure au niveau continental au service du co-développement dans les différents domaines clés pour notre avenir

commun (la sécurité alimentaire, les infrastructures, la bancarisation et l'inclusion financière, les énergies renouvelables, la croissance verte...).

Un potentiel d'échange commercial du Maroc non exploité avec les pays africains

Les échanges commerciaux du Maroc avec les pays africains se sont sensiblement développés au cours des dernières années, reflétant les efforts de diversification des échanges et de renforcement des relations commerciales avec les pays africains, mais, restent insuffisants au regard du potentiel existant.

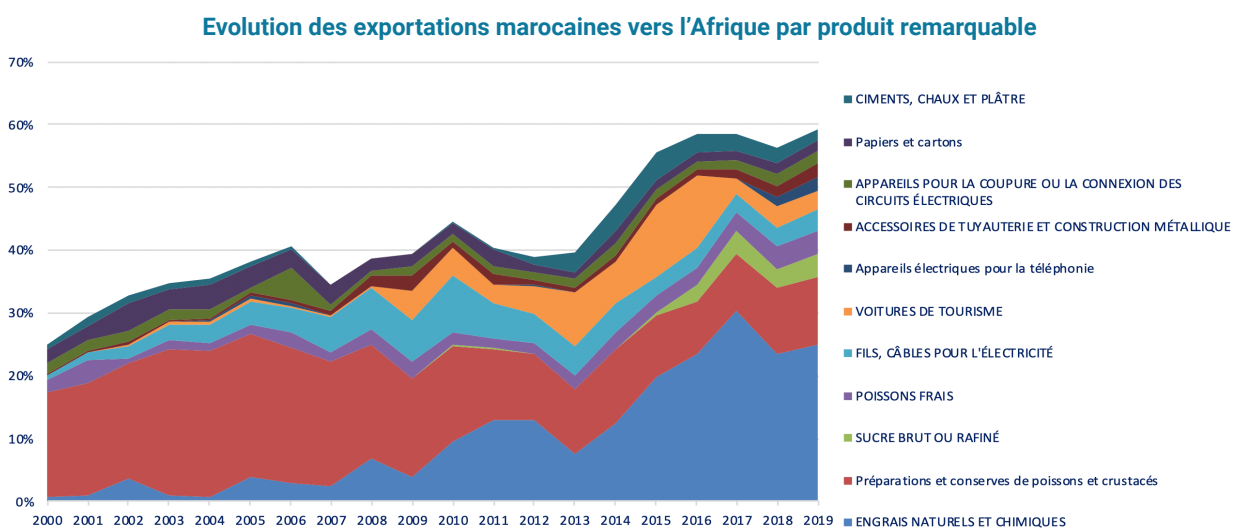
Ces échanges ont, en effet, progressé de 9,5% en moyenne annuelle depuis 2000, pour s'établir à 39,5 milliards de dirhams en 2019, soit 6,9% du commerce extérieur marocain.



Source : Office des Changes

Sur la même période, les exportations marocaines à destination du continent africain ont progressé de 11% en moyenne annuelle pour atteindre 21,6 milliards de dirhams en 2019, représentant 7,7% des

exportations totales du Maroc contre 3,7% en 2000. Elles sont constituées essentiellement des produits de l'industrie chimique (engrais) et de l'industrie alimentaire (conserves de poissons, ...).

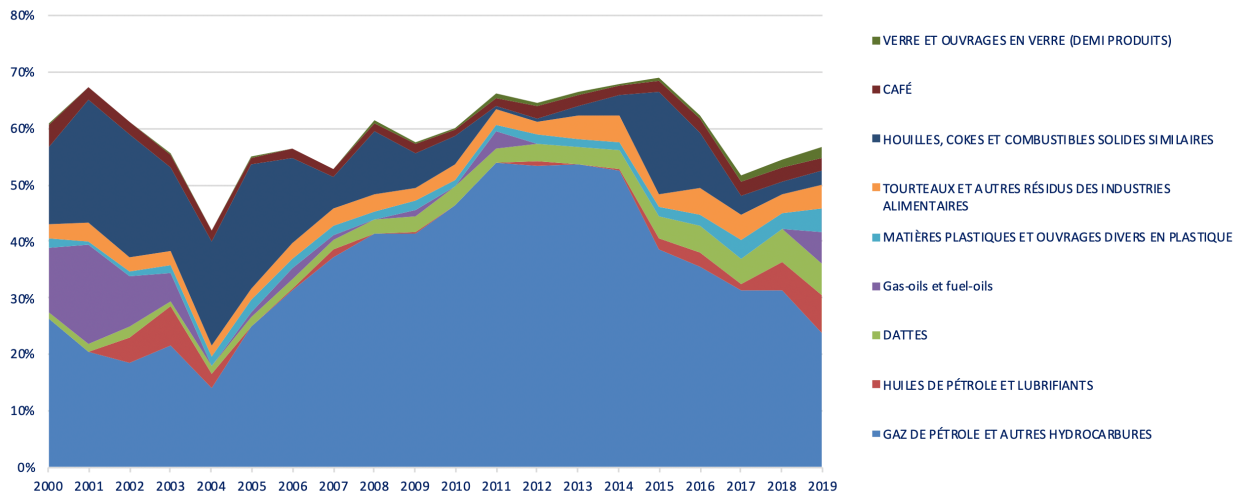


Source : Office des Changes

De leur côté, les importations ont augmenté de 9% en moyenne annuelle pour s'établir à 17,9 milliards de dirhams en 2019, soit 3,6% du total des importations du Maroc contre 4,6% en 2000. Leur structure montre

le poids important des achats de produits énergétiques (le gaz naturel et d'autres produits pétroliers), suivis de produits alimentaires (principalement les dattes).

Evolution des importations marocaines en provenance de l'Afrique par produit remarquable



Source : Office des Changes

La structure des échanges par pays révèle une diversification croissante des marchés des exportations marocaines vers l'Afrique. Le Sénégal, la Mauritanie, la Côte d'Ivoire et

l'Algérie représentent nos principaux clients en Afrique, avec une dynamique soutenue. Hors énergie, les principaux fournisseurs du Maroc sont l'Egypte et la Tunisie.

➤ La ZLECAf : un cadre ambitieux pour la prospérité et le développement de l'Afrique

La ZLECAf est un projet ambitieux qui vise à créer sur le continent africain l'une des plus grandes zones de libre-échange au monde avec un marché potentiel de 1.2 milliard de consommateurs et un PIB combiné de 3.000 milliards de dollars. Signé en mars 2018 au sommet de Kigali par 44 chefs d'Etat et de gouvernement, la ZLECAf s'inscrit dans l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui vise un marché unique à l'échelle du continent.

L'accord instituant la ZLECAf prévoit trois phases de négociations. La phase I concerne le commerce des biens et services et les procédures de règlement des différends. La phase II porte sur l'investissement, la politique de la concurrence et les droits de propriété. Quant à la dernière phase, elle porte sur le e-commerce.

Entré en vigueur fin mai 2019, avec la ratification de 28 membres signataires¹, l'accord est devenu pleinement opérationnel à partir du 1er janvier 2021 avec la possibilité pour les pays de commercer sous le régime de la ZLECAf. Au 30 septembre 2021, 38 pays avaient ratifié l'accord.

Si la ZLECAf est devenue opérationnelle en janvier 2021, les négociations sur les règles d'origine sont toujours en cours pour la phase I. Selon le Secrétariat, les pays membres se sont mis d'accord sur près de 90 % des règles d'origine. Les questions en suspens concernent les produits laitiers, l'automobile, l'habillement et les textiles, le sucre et les huiles alimentaires.

La mise en œuvre de la ZLECAf est également en cours pour les services. Mais elles sont en retard, comme pour la mise en œuvre de l'accord sur les marchandises. Cinq secteurs prioritaires ont été définis qui sont les transports, les communications, le tourisme, les services financiers et les services aux entreprises. À ce jour, 34 pays ont déjà soumis leurs offres initiales sur le commerce des services. Concernant les phases II et III, le sommet de Johannesburg de décembre 2020 a exhorté les ministres du commerce à conclure toutes les négociations avant le 31 décembre 2021.

Par ailleurs, l'Accord prévoit que la libéralisation des produits non sensibles (90% des lignes tarifaires) se déroule entre

¹ L'accord devait entrer en vigueur 30 jours après que le 22ème pays a déposé son instrument de ratification (événement survenu le 29 avril 2019). L'Erythrée est le seul pays à ne pas avoir signé l'accord.

2021 et 2025, celle des produits sensibles (7% des lignes tarifaires) se déroule entre 2026 et 2030². Conformément à l'accord, 3% des lignes sont exclues de la libéralisation à condition que ceci ne représente pas plus de 10% du commerce.

Les mesures non tarifaires sont intégrées dans la ZLECAF dans le cadre du protocole sur

les biens, notamment l'Annexe 5 qui définit les modalités pratiques d'opérationnalisation, en particulier les institutions à mettre en place. Les mesures non tarifaires sont hétérogènes, allant des réglementations sur l'inspection avant expédition de la cargaison aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et aux règles d'origine liées à la mise en œuvre d'un accord de libre-échange.

Les impacts sur l'économie marocaine de l'adhésion du Maroc à la ZLECAF

Les résultats des simulations présentés dans ce papier s'appuient sur deux scénarii :

- **Scenario 1** : correspond au cas de la ZLECAF sans produits sensibles et exclus (ZLECAF0%). Ce scénario d'élimination totale des droits de douane (sans produits sensibles et exclus) permet d'étudier quel est l'impact de la clause des produits sensibles et des produits exclus. Il représente ainsi le maximum de gain que l'on devrait observer en l'absence de clause d'exclusion.
- **Scenario 2** : correspond au cas de la

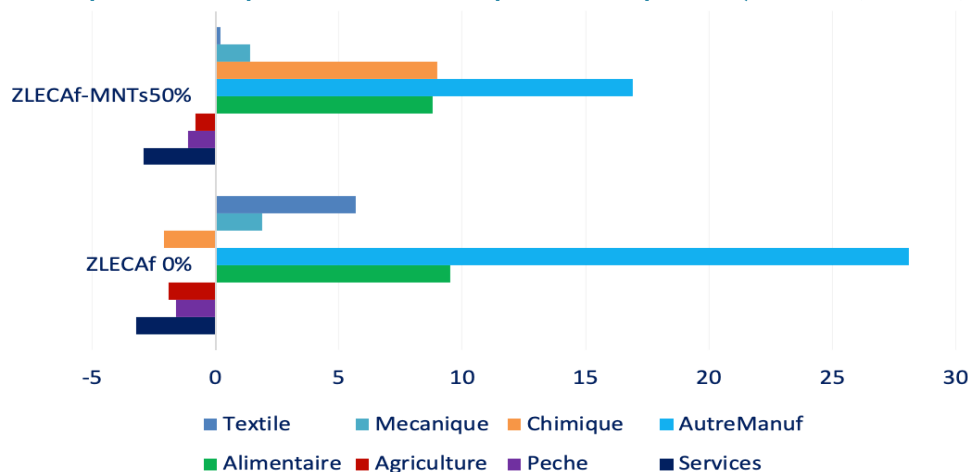
ZLECAF avec réduction des mesures non tarifaires de 50% (ZLECAF-MNTs50%). Il s'agit du vrai scénario calé sur le calendrier de l'accord avec une élimination des droits de douane entre pays africains sur 90% des lignes tarifaires entre 2021 et 2025, suivie d'une libéralisation de 7% des lignes correspondant aux produits sensibles entre 2026 et 2030. En outre, dans ce scénario, il est supposé que les négociations sur les mesures non tarifaires aboutissent à une réduction de 50% de ces entraves au commerce de marchandises entre pays africains.

Impacts sur les exportations du Maroc

La figure 1 présente l'impact des réformes sur les exportations marocaines pour un groupe de produits. Les secteurs qui bénéficieraient le plus de l'accord seraient, dans le cas du scénario ZLECAF 0%, ceux de des "Autres" industries Manufacturières, de l'Alimentaire et du Textile. Dans le scénario ZLECAF-MNTs50%, les exportations de ces mêmes secteurs seraient également à la hausse, mais avec une moindre amplitude.

Par contre, les exportations de l'Industrie chimique qui étaient en baisse dans le premier scénario enregistreraient une hausse dans le second scénario. Une analyse plus fine des résultats montre que ce sont les exportations de viande blanche, d'énergie, de l'industrie du bois et du papier, des mines, du lait et des textiles qui bénéficieraient le plus de l'accord.

Figure 1 : Impact sur les exportations marocaines pour certains produits (en volume, en 2035, en %)



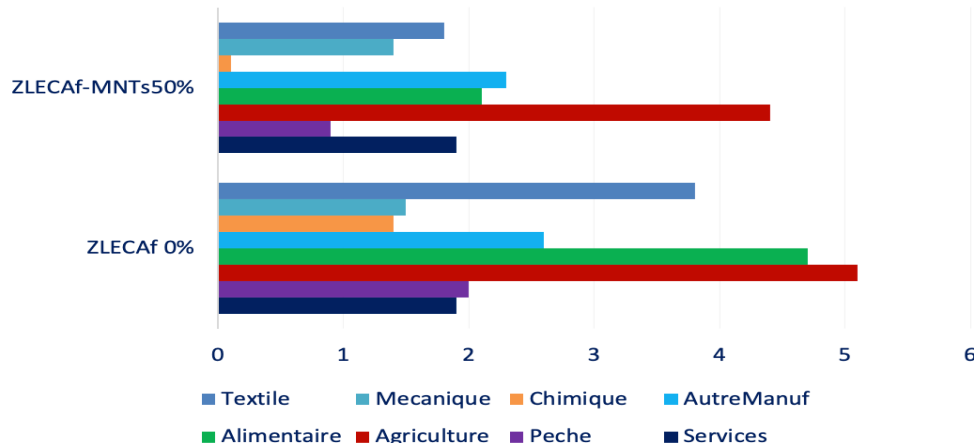
Source : MIRAGRODEP et calcul des auteurs

Impacts sur les importations du Maroc

La figure 2 présente l'impact des deux scénarii sur les importations marocaines en volume pour le même groupe de produits. C'est dans les secteurs de l'Agriculture, de l'Industrie Alimentaire et des "Autres Industries Manufacturières" que les importations marocaines progresseraient le plus. Dans le scénario ZLECAF-MNTs50%, la

progression, des importations du Textile, de la pêche et de l'Industrie chimique seraient moins forte que dans le scénario ZLECAF 0%. Au niveau désagrégé, les secteurs connaissant les plus fortes augmentations en volume sont les autres cultures, les viandes blanches, le lait et les oléagineux

Figure 2 : Impact sur les importations marocaines pour certains produits (en volume, en 2035, en %)



Source : MIRAGRODEP et calcul des auteurs

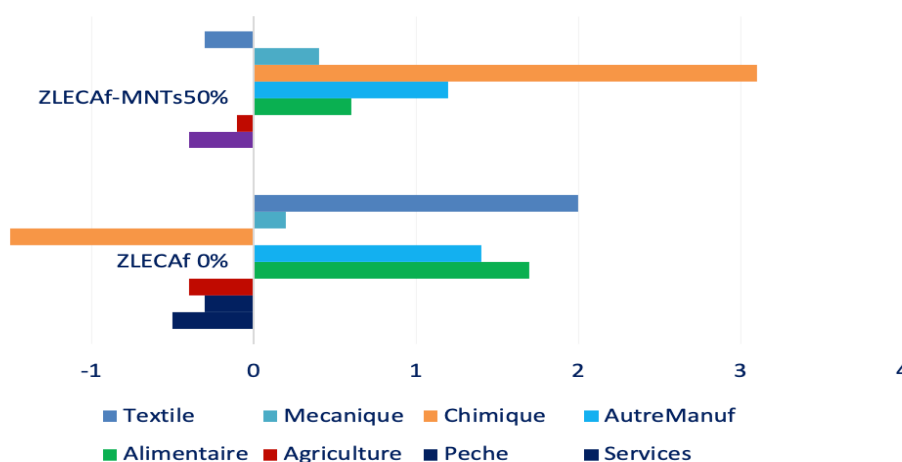
Impacts sur la valeur ajoutée sectorielle et les marchés des facteurs

Pour évaluer l'impact de ces deux scénarii sur l'activité au Maroc, nous nous intéressons à la valeur ajoutée en volume pour ces mêmes secteurs.

Le scénario ambitieux de libéralisation avec une réduction des MNTs de 50% entraînerait une augmentation de l'activité dans tous les secteurs sauf pour l'Agriculture, la pêche et le Textile (voir figure 3). Dans ce scénario, c'est dans l'industrie chimique que l'activité économique augmenterait le plus. Par contre, dans le scénario ZLECAF sans réduction des MNTs, l'activité économique

baisserait dans l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Chimique et les services. En revanche, l'activité économique dans le secteur du Textile s'améliorerait dans le scénario ZLECAF 0%. Une analyse détaillée montre que l'accord bénéficierait avant tout aux secteurs de l'Énergie, des viandes blanches, des métaux, des mines, du textile, et du lait, contrairement aux secteurs du blé, des Autres cultures, de l'automobile, des Autres Services, de la Communication, de la Pêche, de la Pharmacie, du Transport et des viandes rouges.

Figure 3 : Impact sur la valeur ajoutée en volume par grands secteurs (en 2035, en %)



Source : MIRAGRODEP et calcul des auteurs

² Ces dispositions de l'accord concernent les pays africains autres que les pays les moins avancés (PMA). Les PMA bénéficieront d'une période plus longue (10 ans pour 90% des lignes tarifaires et 13 ans pour les produits sensibles).

Le Tableau 1 présente l'impact des deux scénarii sur les rémunérations des facteurs au Maroc pour 4 facteurs (le travail qualifié, le capital, le travail non qualifié, et la terre).

Les deux scénarii sont positifs pour tous les facteurs. Les accords ZLECAF bénéficieraient, avant tout, au travail non

qualifié et au capital. Néanmoins, le travail qualifié bénéficierait d'un accord ZLECAF avec volet ambitieux sur les MNTs. Comme indiqué précédemment, le travail non qualifié bénéficierait des accords ZLECAF et ces bénéfices se répartiraient de manière équilibrée entre travail rural et travail urbain.

Tableau 1 : Taux de variation des rémunérations réelles (en 2035, en %)

	Travail qualifié	Capital	Travail non qualifié Rural	Travail non qualifié Urbain	Terre
ZLECAF 0%	0,1	0,1	0,4	0,3	0
ZLECAF-MNTs50%	0,4	0,5	0,4	0,6	0,2

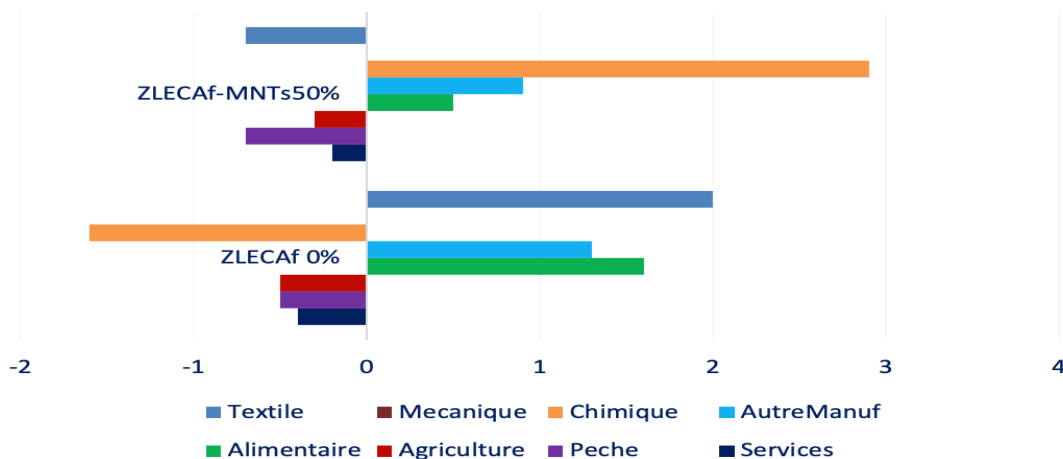
Source : MIRAGRODEP et calcul des auteurs

Le modèle MIRAGRODEP est un modèle où les ajustements sur le marché du travail se font par variation des salaires à travers la mobilité des travailleurs d'un secteur à l'autre. L'analyse précédente a montré que les résultats sont positifs pour les travailleurs, en particulier les travailleurs non qualifiés. On peut, par conséquent, étudier la demande de travail non qualifié en volume pour identifier les secteurs

créateurs d'emplois du fait des chocs créés par l'accord.

La Figure 4 indique que l'accord créerait des emplois non qualifiés dans le secteur de l'industrie Alimentaire et les "Autres" Industries Manufacturières, mais provoquerait une baisse des emplois non qualifiés dans l'Agriculture, la Pêche et les services. Par contre, l'évolution de la demande du travail non qualifié pour les secteurs du Textile et de l'Industrie chimique changerait de sens de variation d'un scénario à l'autre conformément à l'évolution de l'activité économique dans ces secteurs.

Figure 4 : Taux de variation de la demande du travail non qualifié par grand secteur (en 2035, en %)



Source : MIRAGRODEP et calcul des auteurs

Impacts sur le PIB en volume

Le tableau 2 présente les résultats pour les ressources-emplois en 2035 pour le Maroc. les principaux agrégats de l'équilibre

Tableau 2 : Impacts sur les composantes de l'équilibre ressources-emplois en volume (en 2035, en%)

	ZLECAf 0%	ZLECAf-MNTs50%
PIB	0,0	0,3
Importation	2,5	2,0
Consommation finale	0,2	0,5
Investissement	0,3	0,3
Exportation	2,7	2,3

Source : MIRAGRODEP et calcul des auteurs

Le scénario ZLECAf 0% aurait un impact quasi nul sur le PIB en volume. L'augmentation en volume des exportations de 2,7%, conjuguée à la légère hausse de la consommation finale (+0.2%) et de l'investissement total (+0,3%), seraient quasiment compensée par l'augmentation des importations en volume de 2,5%.

En revanche, l'accord réel qui serait accompagné par une réduction des mesures non tarifaires de 50% aurait un impact significatif sur le PIB de +0.3%. En effet, l'augmentation des importations a été moins forte (+2%) et la hausse de la consommation finale a été plus dynamique (+0.5%).

Par conséquent, on peut avancer qu'un accord uniquement sur les tarifs serait d'un impact limité et que seule une réduction

ambitieuse des mesures non tarifaires est à même de générer un effet significatif. Il convient de noter que ces résultats s'expliquent, en grande partie, par le fait que l'Afrique ne représente que 9,4% des exportations marocaines de marchandises et que les exportations marocaines totales de marchandises ne représentent que 16% environ du PIB marocain. Par conséquent, les exportations marocaines de marchandises vers l'Afrique ne représentent que 1,5% du PIB marocain. Dans ces conditions, la réforme de la ZLECAf, qui devrait avoir pour principal effet d'entraînement sur l'activité marocaine une augmentation des exportations marocaines de marchandises uniquement vers l'Afrique, ne pourrait avoir qu'un impact limité sur le PIB marocain.

» Orientations pour contribuer à la réussite de l'intégration du Maroc à la ZLECAF

Les résultats des simulations des deux scénarii d'intégration du Maroc à la ZLECAF analysés dans cette étude sont globalement positifs pour l'économie marocaine. Si ces résultats sont positifs, c'est principalement parce que cette intégration donne une impulsion positive plus forte sur les exportations marocaines de biens que sur les importations. Toutefois, l'amplitude des effets reste limitée car, d'une part, la libéralisation ne concerne directement que l'agroalimentaire et l'industrie, mais non les services, et, d'autre part, parce que l'Afrique n'est pas, de loin, le partenaire commercial le plus important du Maroc.

Trois conclusions importantes apparaissent à l'issue de cette étude. Premièrement, la seule partie tarifaire de l'accord ZLECAF, dans sa forme actuelle, aura un impact macroéconomique faible mais positif sur le Maroc : les clauses des produits sensibles et des produits exclus réduisent les effets positifs de l'accord. Deuxièmement, si l'accord de la ZLECAF inclut une réduction ambitieuse des coûts liés aux Mesures Non Tarifaires, par exemple de 50 pourcents, l'impact de l'accord commercial continental sur le Maroc serait plus conséquent : une hausse significative du PIB (+0.3%), du revenu réel des ménages marocains (+0,6%) ; une hausse des exportations totales marocaines en volume (+2,3%), une hausse de la rémunération du travail non qualifié (+0,3%), du travail qualifié (+0,5%)

et du capital (+0,6%). Troisièmement, si une libéralisation tarifaire dans le cadre de la ZLECAF bénéficie surtout à l'industrie alimentaire et au secteur de l'élevage, ajouter une réduction ambitieuse des mesures non tarifaires serait significativement profitable à l'activité dans l'industrie en général.

Par ailleurs, des actions d'accompagnement des pouvoirs publics sont nécessaires pour bénéficier de tout le potentiel de l'intégration du Maroc à la ZLECAF. Il s'agit, en particulier de :

- L'adaptation de l'offre marocaine à la demande et aux spécificités des économies de l'Afrique à travers une véritable appropriation de la connaissance du marché continental par le secteur privé marocain.
- La construction des écosystèmes complémentaires à l'industrie marocaine à travers notamment des joint-ventures et d'alliances entre les entreprises, dans des métiers tels que l'automobile et l'aéronautique par exemple, permettant d'améliorer l'intégration avec les économies africaines.
- La poursuite de l'effort en matière de développement des infrastructures routières entre les pays pour faciliter les échanges intra-africains et les rendre compétitifs, et améliorer la qualité des réseaux de distribution.

Les clauses des produits sensibles et des mesures non tarifaires

Pour identifier la liste des produits sensibles, une approche en termes d'économie politique du protectionnisme, basée sur les travaux académiques de Jean, Laborde et Martin (2010)³, a été adoptée. Elle repose sur un modèle décrivant les gouvernements à la fois soucieux de l'intérêt public, mais aussi intéressés par les contributions venant de groupes d'intérêt (Grossman et Helpman 1994)⁴.

Dans le cadre de ce travail des équivalents ad valorem ont été calculés dans la mesure où les différentes mesures non tarifaires

ne peuvent être directement comparées entre elles ou avec d'autres barrières commerciales comme les tarifs. Toute comparaison doit être basée sur l'estimation du droit de douane qui aurait un impact commercial équivalent à la mesure non tarifaire. Des estimations économétriques ont permis d'estimer des équivalents ad valorem et ceux-ci ont été intégrés dans le modèle sous forme de coûts additionnel pour les exportateurs et non comme un droit de douane fictif au niveau de l'importateur.

Le Modèle MIRAGRODEP

L'étude d'impact est basée sur le modèle MIRAGRODEP : c'est un modèle d'équilibre général calculable (EGC), basé sur le modèle MIRAGE (Modelling International Relations under Applied General Equilibrium). Le modèle MIRAGE a été développé au Centre d'Etudes Prospectives et d'Information Internationales (CEPII) à Paris à partir de 2001 pour évaluer les conséquences des réformes de politique commerciale. MIRAGRODEP est une version améliorée de MIRAGE avec notamment un gouvernement explicitement représenté dans chaque pays. C'est un modèle multi-régions, multisectoriel, avec une dynamique récursive.

La source principale de données est la base GTAP et la version utilisée pour cette étude d'impact est GTAP10, agrégé en 40 secteurs et 22 pays/régions.

Dans la définition des scénarios, l'agrégation des tarifs est une question très importante.

Il faut en effet passer de tarifs définis sur des lignes du Système Harmonisé SH6 (plus de 5.000 lignes) ou de la nomenclature douanière nationale à la nomenclature du modèle (40 secteurs). Il faut en outre agréger des tarifs sur un même produit mais différenciés par partenaire car le modèle n'inclut que 22 régions/pays. La réalisation de cette agrégation peut introduire de nombreux biais, surtout pour le bien-être. L'approche utilisée dans MIRAGRODEP est celle du Consistent Policy Aggregator ou agrégateur politique cohérent, approche élaborée par Laborde, Martin et Van der Mensbrugge (2017)⁵. C'est une approche théoriquement fondée (cf. Anderson et Neary, 1996)⁶ pour agréger les lignes tarifaires dans la nomenclature du modèle où le poids des lignes tarifaires est endogène.

³ Jean, S., Laborde, D., and W. Martin. "Formulas and flexibility in trade negotiations: Sensitive agricultural products in the World Trade Organization's Doha agenda." *The World Bank Economic Review* 24, no. 3 (2010): 500-519.

⁴ Grossman, G., and E. Helpman. "Protection for Sale". *American Economic Review* 84. (1994): 833-850.

⁵ Laborde, D., Martin, W. and Van der Mensbrugge, D., 2017. Measuring the impacts of global trade reform with optimal aggregators of distortions. *Review of International Economics*, 25(2), pp.403-425.

⁶ Anderson, J.E., and J.P. Neary, 1996. "A New Approach to Evaluating Trade Policy," *Review of Economic Studies* 63 (1996), 107–25.

Choix des produits exclus

Le tableau 1 indique la liste des produits exclus du Maroc dans l'accord ZLECAf. On remarque la présence de fruits, de produits alimentaires semi-transformés ou transformés, de charbon, de produits des industries de l'habillement et des véhicules.

Tableau 1. Produits sensibles – Maroc - ZLECAf

80390	Fruits, bananes (y compris plantains), fraîches ou sèches
80440	Fruits ; avocats, frais ou secs
110100	Farines de froment (blé) ou de méteil.
160413	Sardines en conserves ordinaires en boîtes
160414	Thons, listaos et bonites
220421	Vins; En récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l
240120	Tabac ; partiellement ou totalement écôtés
270112	Houille bitumineuse
270119	Autres houilles
630900	Articles de friperie
870421	Véhicules ; moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), pour le transport de marchandises, (d'un PTAC n'excédant pas 5 tonnes)

Source : MIRAGRODEP et calcul des auteurs

La clause des produits exclus implique que les exportateurs de tous les pays africains ne bénéficient pas pleinement de la libéralisation du fait du choix des gouvernements de ne pas ouvrir certains secteurs de leur économie. Les simulations montrent que la valeur des exportations marocaines dans les secteurs

qui figurent dans les listes de produits sensibles de chaque pays africain peut être significativement réduite. Potentiellement cette clause peut freiner l'expansion des exportations marocaines dans le secteur des véhicules, celui des produits chimiques, des métaux et de produits agro-alimentaires.



CONTACT

Adresse

DEPF

Boulevard Mohamed V. Quartier
Administratif,
Rabat-Chellah Maroc



Téléphone

(+212) 5 37.67.74.15/16

Online

Email : depf@depf.finances.gov.ma
Site web: depf.finances.gov.ma

Impression

Centre d'impression de la DAAG

DERNIERS NUMÉROS PARUS

2021

- N° 25 - Novembre** Commerce et investissement en faveur de l'environnement : Quelle position du Maroc ?
- N° 24 - Novembre** Orientation de la politique budgétaire au Maroc
- N° 23 - Octobre** Impact des ALE du Maroc sur son commerce extérieur : Une approche de contrôle synthétique
- N° 22 - Septembre** Rotation sectorielle et cycle économique au Maroc
- N° 21 - Juin** Les territoires face à la pandémie COVID 19 : Impact sur l'économie des régions
- n° 20 - Mars** Quelle attractivité économique pour les préfectures et provinces du Maroc : productive ou résidentielle
- N° 19 - Février** Covid-19 : Quel risque de déflation pour l'économie nationale ?

2020

- N° 18 - Décembre** Le Maroc à l'épreuve du changement climatique : Situation, impacts et politiques de réponse dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture
- N° 17 - Février** Rendement fiscal au Maroc : Bilan et leviers d'amélioration
- N° 16 - Février** Le Pass-through du taux de change aux prix à la consommation : Evidence empirique pour le Maroc
- N° 15 - Janvier** L'emploi dans l'administration publique : Quels leviers de réforme pour plus d'efficacité ?